



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Commission-parlementaire-sur-l-amenagement-forestier-Pour-un-avenir-dans>
-1

Commission parlementaire sur l'aménagement forestier - Pour un avenir dans l'exploitation du bois (Metallos)



- Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 6 décembre 2012

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 6 déc. 2012 - Le Syndicat des Métallos rencontre aujourd'hui les parlementaires dans le cadre de l'étude du projet de loi 7 sur l'aménagement durable du territoire forestier. Les Métallos réclameront des amendements à la loi pour protéger le droit à la syndicalisation des travailleurs forestiers. Ils demandent aussi des modifications pour inciter les entreprises à maximiser l'utilisation de la ressource et éviter le gaspillage du bois.

À l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier, environ le quart des travailleurs de la forêt risquent de perdre leur protection syndicale et de voir menacé leur droit d'association. En effet, l'État entend mettre aux enchères une portion des lots de coupe, sans pour autant préserver les accréditations syndicales des travailleurs qui y sont affectés. « Si rien ne change, des exploitants forestiers pourront miser sur les lots en faisant travailler les gens à rabais, sans protection syndicale. Si on veut que les jeunes en région voient la forêt comme un métier d'avenir, il faut empêcher cette dégradation des conditions de travail », fait valoir le représentant syndical, Dominic Lemieux.

Les Métallos proposent par ailleurs des mesures pour favoriser la transformation du bois et pénaliser les entreprises qui gaspillent la ressource. Quelque 160 000 tonnes de copeaux, soit presque trois fois plus que l'an dernier, dorment dans les cours d'entreprises indépendantes au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans le Nord-du-Québec alors que des scieries produisent une quantité exagérée de copeaux pour alimenter les papetières. « Il faut jouer de la carotte et du bâton, pour que les entreprises, qui se modernisent et arrivent à produire plus de planches et davantage de produits à valeur ajoutée, soient favorisées et que celles qui gaspillent la ressource ou l'exploitent mal soient pénalisées, en leur donnant accès à de moins grands volumes de bois », soutient le directeur québécois du Syndicat des Métallos, Daniel Roy.

Le Syndicat craint par ailleurs pour l'approvisionnement de certaines entreprises de transformation du bois avec le nouveau système de mise aux enchères du quart des lots. Il invite donc le gouvernement à adopter un moratoire d'un an avant de mettre en vigueur le nouveau régime forestier élaboré par le gouvernement précédent.